



PREFET DE LA VENDEE

ARRETE PREFECTORAL n° 11/DDTM/638

portant modification de la composition du comité de pilotage du document d'objectifs
Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n° FR 5212010
« Dunes, forêt et marais d'Olonne »

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la directive européenne n° 79/409/CE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- VU la décision de la Commission européenne en date du 10 janvier 2011 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2 et R.414-8 à 12 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 07/DRCTAJE/1-95 du 23 février 2007 modifié portant création du comité de pilotage du document d'objectifs Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n° FR 5212010 « Dunes, forêt et marais d'Olonne »

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée ;

ARRETE :

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 07/DRCTAJE/1-95 du 23 février 2007 modifié portant création du comité de pilotage du document d'objectifs Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n° FR 5212010 « Dunes, forêt et marais d'Olonne » est modifié comme suit :

Dans le Collège des administrations de l'Etat et autres établissements et organismes publics :

En lieu et place de :

- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture de la Vendée
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Maritimes

Lire :

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée
- Monsieur le Directeur-adjoint au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Délégué à la Mer et au Littoral

Article 2 : Le reste sans changement.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, Mme le Sous-Préfet des Sables d'Olonne, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Pays de la Loire et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche sur Yon, le 14 SEP. 2011

Le Préfet
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

François PESNEAU



PRÉFET DE LA VENDÉE

Situation au 14 septembre 2011

Composition du comité de pilotage du document d'objectifs Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n° FR FR5212010 « Dunes, forêt et marais d'Olonne »

Arrêté préfectoral 07/DRCTAJE/1-95 du 23 février 2007 portant création
Arrêté préfectoral n° 09/DRCTAJE/1-389 du 22 juin 2009 portant modification
Arrêté préfectoral n° 11/DDTM/638 du 14 septembre 2011 portant modification

Collège des administrations d'Etat et autres établissements et organismes publics :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- M. le Directeur-adjoint au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Délégué à la Mer et au Littoral
- M. le Directeur de l'Aviation Civile de l'Ouest
- M. le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- M. le Directeur de l'Office National des Forêts
- M. le Directeur de l'Institut Français de Recherche et d'Exploitation de la Mer
- M. le Directeur du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres
- Personnalités scientifiques : M. TROLLIET et M. FIGUREAU membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Collège des collectivités territoriales et locales :

- M. le Conseiller Général du canton des Sables d'Olonne
- M. le Maire de la commune de :
 - Brem-sur-Mer
 - Brétignolles-sur-Mer
 - L'Ile d'Olonne
 - Les Sables d'Olonne
 - Olonne-sur-Mer
 - Sainte-Foy
 - Saint-Mathurin
 - Vairé
- M. le Président du Syndicat Mixte des Marais des Olonnes
- M. le Président du Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonne
- M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- M. le Président de la Communauté de Communes de l'Auzance et de la Vertonne
- M. le Président de la Communauté des Olonnes
- M. le Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards

Collège des professionnels, des associations et des usagers :

- M. le Président de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du Littoral Atlantique
- Mme la Présidente de l'Association Syndicale des Marais de la Gachère
- M. le Président de la Fédération Vendéenne de la Propriété Agricole
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée
- M. le Président de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- M. le Président du Syndicat Mixte des Marais des Olonnes
- M. le Président de l'Association du Marais des Olonnes
- M. le Président du Comité Local des Pêches Maritimes des Sables d'Olonne
- M. le président de la Section Régionale de la Conchyliculture Pays de la Loire
- M. le Président de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée

- M. le Président de l'Association pour la Protection et la Défense du Paysage Chaumois
- M. le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux de Vendée
- Mme la Présidente de l'Association de Protection de la Nature du Pays des Olonnes

(chaque membre peut être représenté)